



# ACCORD DE SOUS-TRAITANCE (DPA), ANNEXE RGPD (B2B)



## **1. OBJET**

Traitement par l'Éditeur (Sous-traitant) des données personnelles contenues dans les dossiers, pour le compte de l'utilisateur (Responsable de traitement), afin de fournir les fonctionnalités de facturation/gestion.

## **2. DURÉE**

Durée de l'abonnement + durée technique nécessaire à la restitution/suppression.

## **3. INSTRUCTIONS**

Le Sous-traitant traite uniquement les données nécessaires au fonctionnement du service, conformément aux instructions du Responsable de traitement et aux paramètres choisis par l'utilisateur.

## **4. CONFIDENTIALITÉ**

Accès aux données limité aux personnes autorisées et soumises à confidentialité.

## **5. SÉCURITÉ**

Mesures techniques et organisationnelles appropriées (contrôle d'accès, sauvegardes, surveillance, procédures internes).

## **6. SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS**

Le Sous-traitant peut recourir à des prestataires nécessaires (hébergement, email transactionnel, paiement, monitoring), soumis à des obligations équivalentes.

## **7. ASSISTANCE RGPD**

Assistance raisonnable pour :

- répondre aux demandes de droits reçues par erreur,
- notification/documentation d'une violation de données,
- information sur les mesures de sécurité.

## **8. VIOLATION DE DONNÉES**

Notification au Responsable de traitement dans les meilleurs délais après découverte, avec informations disponibles.

## **9. SORT DES DONNÉES EN FIN DE CONTRAT**

Restitution possible (export) sur demande, puis suppression après délai technique raisonnable, sauf obligation légale contraire.

## **10. AUDIT**

Le Responsable de traitement peut demander des éléments justificatifs raisonnables. Tout audit sur site est soumis à accord préalable écrit et conditions de confidentialité.

## **11. RESPONSABILITÉ**

Chaque partie répond de ses propres manquements au RGPD. Le Responsable de traitement demeure responsable de la licéité des données et de l'information des personnes concernées.